



Envoi au contrôle de légalité le : 11 avril 2024

Publication électronique le : 12 avril 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 25 MARS 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie RIGAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**RAPPORT INFORMATIF : LE PLAN VÉLO DÉPARTEMENTAL 2022-2027 - BILAN
2023 ET PERSPECTIVES**

(N°2024-126)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-6 du Conseil départemental en date du 30/01/2023 « Plan vélo départemental » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales – Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » lors de sa réunion en date du 11/03/2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 11/03/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du bilan 2023 du Plan Vélo départemental et des perspectives pour 2024, telle qu'exposée au rapport et document joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

| |
|--|
| Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix |
|--|

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

LE PLAN VELO DEPARTEMENTAL 2022 – 2027

BILAN 2023 ET PERSPECTIVES



Le 30 janvier 2023, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a approuvé le Plan Vélo, déclinaison opérationnelle du projet de mandat et plus particulièrement du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais ». Il vise à poursuivre l'ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne dorénavant toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

Ce sont 4 orientations, déclinées en 13 actions, qui constituent cette politique départementale de promotion des mobilités actives. A travers ce Plan Vélo, c'est une enveloppe financière de près de 50 millions d'euros qui sera mobilisée au cours du mandat pour le développement de la pratique cyclable.

Ce bilan 2023 et perspectives est construit selon la structure du Plan vélo, par orientations et par actions.



ORIENTATION 1 : IMPULSER LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU CYCLABLE ATTRACTIF ET SECURISE

ACTION N°1 « DEFINIR LE RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT »

Bilan 2023

Les modalités de co-construction du réseau cyclable structurant départemental ont été définies à travers la mise en place d'un réseau des « correspondants mobilité » au sein de chaque MDADT. En outre, il a été défini en 2023 de réaliser ce schéma structurant en interne en compilant les schémas cyclables locaux afin d'identifier les axes pertinents à aménager.

Perspectives 2024

Il est programmé de réunir le réseau « correspondants mobilité » au premier trimestre 2024 pour lancer la démarche et présenter des premiers éléments d'un diagnostic cartographique exploratoire. L'étude interne pour définir le schéma structurant départemental sera lancée en lien avec les MDADT.

ACTION N°2 « POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU CYCLABLE ET RESORBER LES DISCONTINUITES CYCLABLES »

Bilan 2023

En 2023, le département a poursuivi le développement du réseau cyclable, sous sa maîtrise d'ouvrage, à hauteur de 5 300 000 €, représentant près de 25 km d'aménagement. Ces interventions ont principalement concerné l'EuroVélo 4 (sections Wimereux-Ambleteuse, Sangatte-Calais-Dunkerque, Equihen et Camiers) et l'EuroVélo 5 (sections Wittes-Arques-Saint-Omer-Audruicq-Ardres-Guine et Angres-Olhain-Sain-Venant). D'autres investissements ont concerné la véloroute locale Berck - Saint-Omer. Par ailleurs, le département a aménagé une liaison cyclable sous forme de chaudiou sur l'axe Warlencourt-Eaucourt – Ligny-Thilloy – Bapaume (RD10 et RD10E1), au titre de l'expérimentation des aménagements cyclables en milieu rural. Enfin, la collectivité a terminé la liaison cyclable entre Aire-sur-la-Lys et Isbergues le long du canal d'Aire.

EV4 En direction d'Ambleteuse



EV4 à Nouvelle-Eglise



Chaucidou entre Bapaume et Ligny-Thilloy



Chaucidou à Bapaume



Perspectives 2024

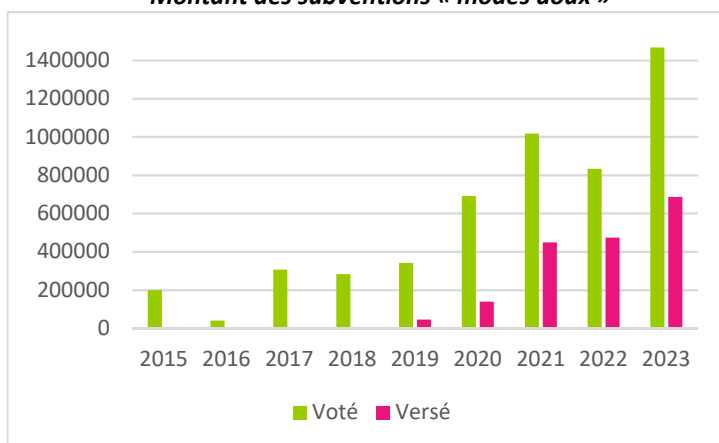
Pour 2024, il sera proposé de poursuivre l'aménagement de l'EV4 (Sangatte-Calais), l'EV5 sur trois portions (Audruicq – St-Omer, Arques – Wittes et St-Venant – Houdain) ainsi que la V370 (Auxi-le-Château – Frévent).

ACTION N°3 « ACCOMPAGNER FINANCIEREMENT LES PROJETS CYCLABLES LOCAUX »

Bilan 2023

En 2023, 22 demandes de subvention au titre des « Modes Doux » ont été acceptées par la commission permanente, pour un montant total d'aide votée de près de 1 467 271,34 € (programmation initiale de 1 307 271,34 € et complémentaire de 160 000 €) selon la délibération du 30 janvier 2023 (50 % d'aide plafonnée à 80 000 €). Il s'agit de la programmation la plus importante depuis 2015, que ce soit en nombre de dossiers ou en volume financier. L'analyse géographique de la répartition des subventions « modes doux » depuis 2015 fait apparaître une concentration des demandes (émanant principalement des communes) sur les territoires de Lens-Hénin, de l'Artois et de l'Audomarois. Aucune demande n'a été faite au conseil départemental au titre de l'aide à la réalisation d'un schéma cyclable.

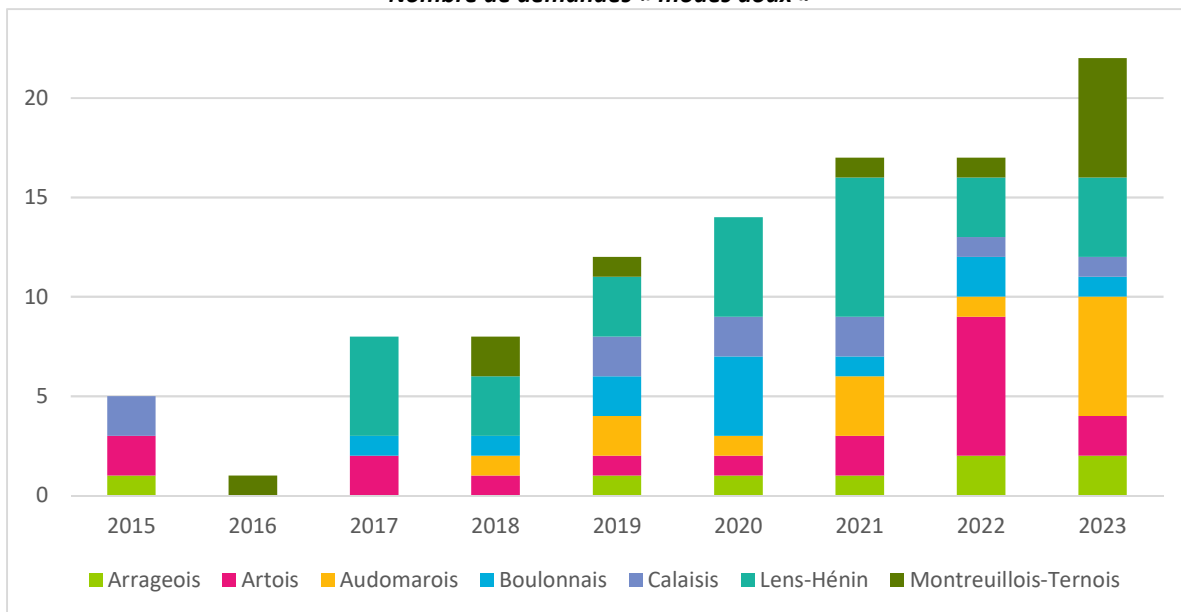
Montant des subventions « modes doux »



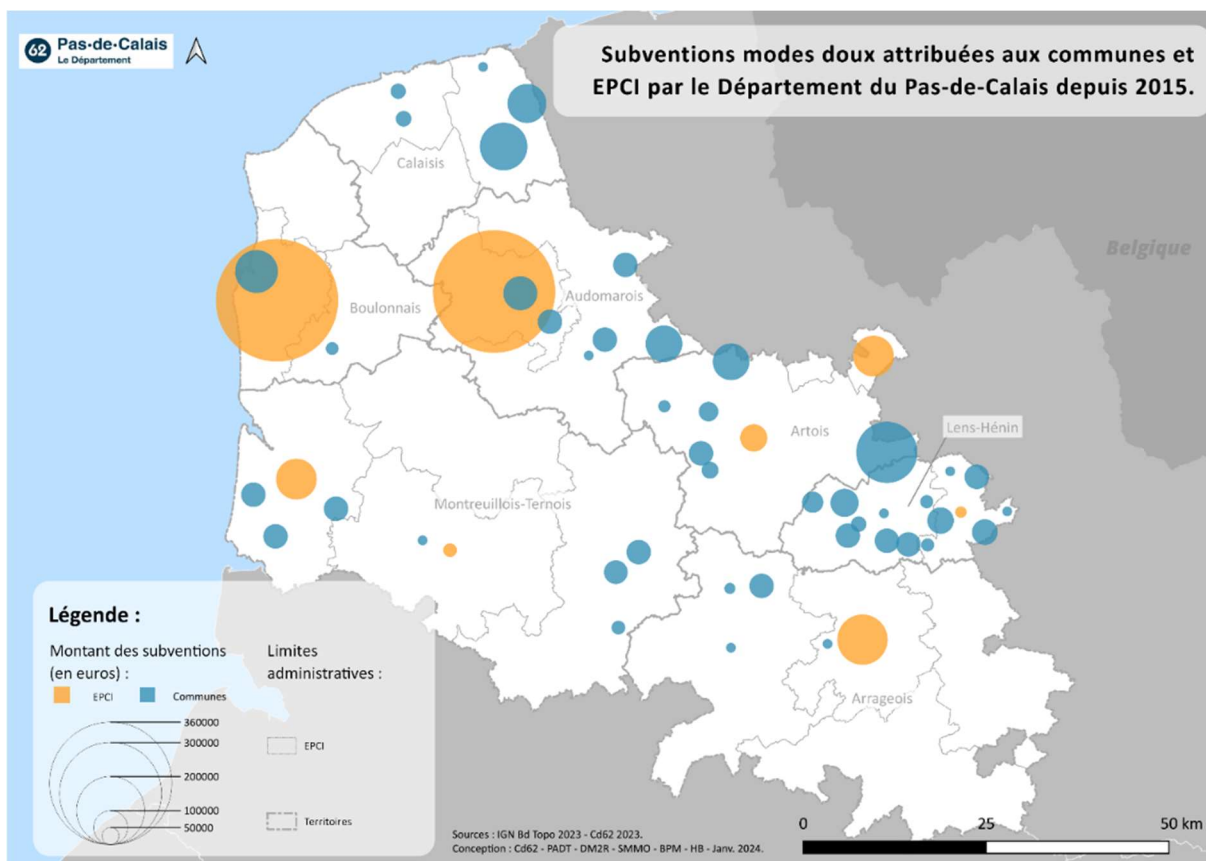
> NB : Les données antérieures à 2019, relatives aux montants versés, n'ont pas pu être représentées.

Clé de lecture : en 2023, 1 467 271 € de subvention ont été votés et 685 863 € ont été versés (quelle que soit l'année de passage en commission de la demande).

Nombre de demandes « modes doux »

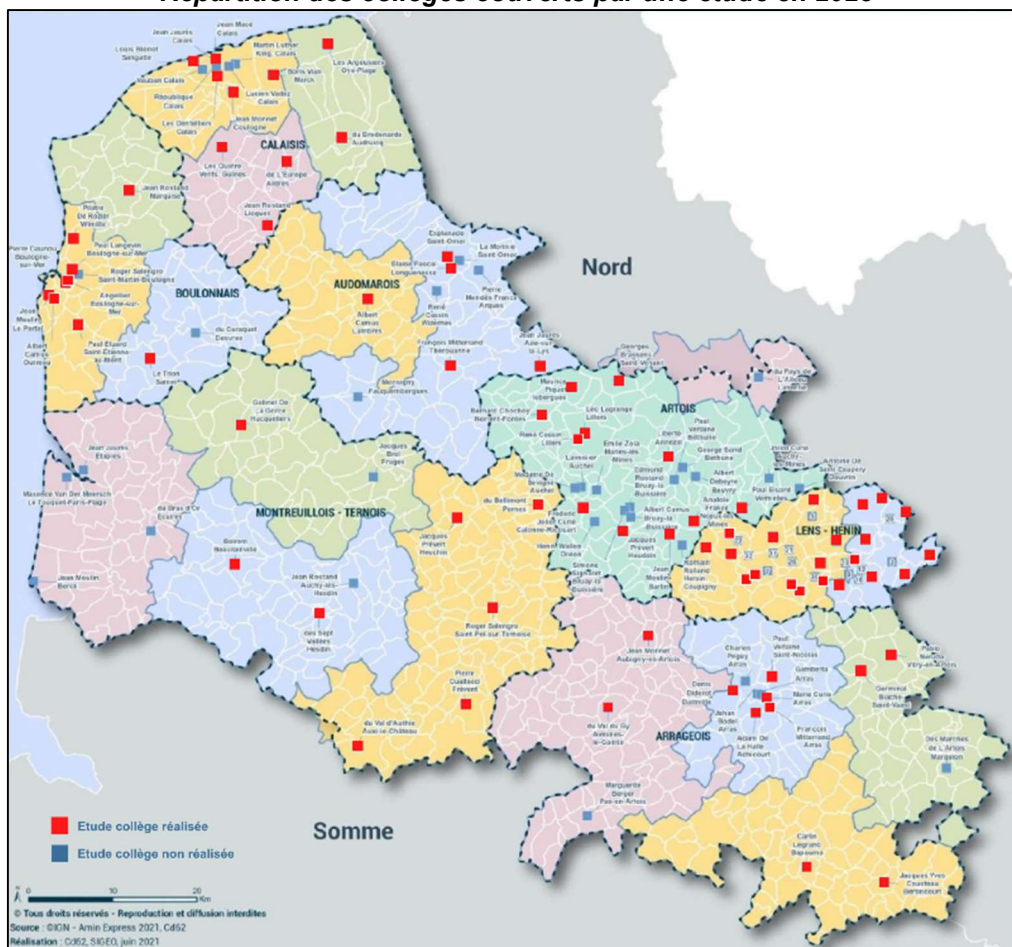


Total des subventions modes doux votées depuis 2015



En 2023, 6 nouveaux collèges ont bénéficié d'une étude de sécurisation de leur desserte cyclable, pour un montant total d'environ 53 000 €. Le nombre d'établissements traités passe alors à 75 soit 60 % du total des collèges départementaux. Sur les 22 demandes « modes doux » de 2023, 7 visaient à desservir un collège, selon les préconisations de ces études.

Répartition des collèges couverts par une étude en 2023



Perspectives 2024

Pour la première programmation « modes doux » 2024, 16 demandes sont d'ores et déjà connues par les services départementaux. Concernant les études de sécurisation de la desserte cyclable des collèges, 2 études devraient être terminées courant 2024 : collège Romain Rolland d'Hersin-Coupigny et Antoine de Saint-Exupéry de Douvrin et 5 autres études devraient être lancées : collège Paul Langevin de Sallaumines, collège Pierre et Marie Curie de Liévin, collège Gérard Philippe d'Hénin-Beaumont, collège Frédéric Joliot-Curie d'Auchy-les-Mines et collège Albert Debeyre de Beuvry.

ACTION N°4 « DÉFINIR LES MODALITÉS ET UN PLAN D' ACTIONS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES »

Bilan 2023

En 2023, une base de données cartographique a été conçue (cf. action n°11) dont une des finalités est de disposer d'un outil facilitant l'exploitation et la maintenance du réseau en identifiant finement et facilement le gestionnaire de chacune des sections d'itinéraires cyclables. Le relevé de la trace GPS des itinéraires a débuté en 2023 avec l'EV4.

Perspectives 2024

En 2024, il est prévu de renseigner cette base de données en commençant par l'EV4 ainsi que d'établir un nouveau référentiel de convention pour tout aménagement cyclable sous maîtrise d'ouvrage départemental confié en gestion à un partenaire.

ACTION N°5 « DEVELOPPER L'EQUIPEMENT ET METTRE EN VALEUR LES ITINERAIRES CYCLABLES »

Bilan 2023

Dans le cadre du projet Expérience du programme INTERREG V, un bureau d'étude a étudié l'évolution des boucles cyclotouristiques départementales sur les territoires du Montreuillois-Ternois et de l'ouest Arrageois (le long de l'itinéraire de la V362 « Au fil de l'Eau »). Les conclusions ont montré qu'elles étaient vieillissantes et non adaptées aux attentes des cyclistes et qu'une évolution en réseau points nœuds (RPN) semble plus appropriée. Le coût de l'étude a été financé par le Département, avec une subvention européenne à hauteur de 69%. Cet itinéraire a d'ailleurs été jalonné et mis en tourisme en 2023, avec l'installation de haltes, pour un montant de 179 886,70 €

Une concertation avec le département de la Somme a également été menée pour poser les bases d'une valorisation touristique de la Véloroute de la Mémoire (V32).

Perspectives 2024

Le Département a proposé, dans le projet XTraVel du programme INTERREG VI, l'étude et la maîtrise d'ouvrage de RPN sur les territoires de l'Arrageois, de Lens-Hénin et de l'Artois, en lien avec l'itinéraire de la V32 « Véloroute de la Mémoire », dans le but de faire la jonction entre les RPN en projet de la Somme et du Nord. Par ailleurs, dans le cadre de ce même projet européen, le Département a déposé une candidature pour la mise en tourisme de l'itinéraire entre Amiens et Arras sous la thématique des « Sportifs de la Grande Guerre », visant à proposer des équipements aux cyclotouristes. Un tracé alternatif entre Achiet-le-Petit et Saulty, afin de privilégier des voiries à plus faible trafic, sera étudié. Les arbitrages européens sont attendus au printemps 2024. Les cofinancements pressentis sont de l'ordre de 60%. Enfin, une réflexion plus globale visant à définir une nouvelle politique départementale en termes de RPN devra être définie, dans le but de répondre aux sollicitations locales, à l'image du projet porté par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer.



ORIENTATION 2 : FAIRE DU DEPARTEMENT UN ACTEUR EXEMPLAIRE DE LA MOBILITE DU QUOTIDIEN A VELO

ACTION N°6 « ETRE UN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEPLACEMENT D'ADMINISTRATION (PDA) SUR LA MOBILITE A VELO »

Bilan 2023

Suite à un manque de participation les années précédentes, les événements de sensibilisation à l'usage du vélo à destination des agents départementaux n'ont pas été reconduits en 2023. La flotte de VAE mise à disposition des agents sur certains sites départementaux avait également été réduite de 10 vélos à 5 en 2022. En revanche, en 2023, 38 600 € ont été versés au titre du forfait mobilité durable (FMD), pour les salariés ayant eu recours au covoiturage (53 agents) ou au vélo (97 agents) pour leur déplacement domicile-travail de 2022, soit 150 FMD au total. Ramené au nombre d'agents en 2022 (5 514), le taux de cycliste est donc 1,76 %.

Perspectives 2024

A ce jour, 196 agents ont fait une demande fin 2023 pour le versement d'un FMD en 2024. Le nombre de covoitureurs est passé à 64, soit une augmentation de 21 % et celui de cyclistes à 132, soit une augmentation de 36 %. Ramené au nombre d'agents en 2023 (5 499), le taux de cycliste est donc de 2,4 %, soit près de 1 point de plus que la moyenne départementale (cf. action 11).

ACTION N°7 « AMENAGER DES STATIONNEMENTS VELOS ABRITES ET SECURISE POUR LES COLLEGES ET LES SITES DEPARTEMENTAUX ACCUEILLANT DU PUBLIC »

Bilan 2023

En 2023, un diagnostic de tous les stationnements vélo des collèges a été initié, pour identifier les caractéristiques techniques de chacun des équipements en place.

Perspectives 2024

Une analyse du diagnostic sera établie en 2024 pour vérifier la cohérence des équipements existants avec les recommandations officielles en la matière permettant, ensuite, de définir un référentiel des abris vélos. Conjointement, une mission d'évaluation complète du PDA sera menée en 2025 dont un volet de diagnostic des stationnements vélos sur tous les sites départementaux.

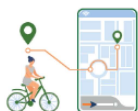
ACTION N°8 « VALORISER LA PLACE DU VELO DANS LA VIE DEPARTEMENTALE »

Bilan 2023

En 2023, les services départementaux ont assuré une représentation de la collectivité à l'occasion de 10 manifestations à destination du grand public. Deux journées étaient à l'initiative du conseil départemental, au parc d'Olhain, les dimanche 14 mai et le 24 septembre. Par ailleurs, le département a tenu un stand de communication lors de 8 autres animations organisées par des partenaires : le 8 avril Place du théâtre et le 29 avril Place des Héros à Arras, le 6 mai à l'abbaye de Belval, le 21 mai à Avion lors des 4 jours de Dunkerque, le 27 mai à la citadelle d'Arras, le 3 juin à la maison des 2 Caps à Audinghen, le 18 juin à Calais et enfin le 17 septembre au Grand Prix d'Isbergues. Toutes ces animations s'inscrivaient dans deux opérations : « Mai à Vélo » et les « Semaines Européennes de la Mobilité ».

Perspectives 2024

A ce jour, 14 évènements sont pressentis pour faire l'objet d'une présence départementale courant 2024 : le broc à vélo de l'ADAV le 23 mars à Arras, les Boucles de l'Artois les 30 et 31 mars (à Ablain-St-Nazaire et Haillicourt), le Village Mai à vélo à Béthune et Arras (le 1^{er} juin), un village départementale de la mobilité à Etaples le 9 juin, Les 4 Jours de Dunkerque du 15 au 18 mai (Wimereux, Saint-Laurent-Blangy, Mazingarbe et/ou Arques), le Chti Bike d'Olhain le 1^{er} septembre, le Grand Prix d'Isbergues le 15 septembre et enfin la semaine de la mobilité le 22 septembre.



ORIENTATION 3 : METTRE LE VELO AU SERVICE D'UNE MOBILITE PLUS INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

ACTION N°9 « INTEGRER LE VELO COMME SOLUTION D'ACCES A L'EMPLOI »

Bilan 2023

Les conseillers mobilité de la plateforme Mamobilité62 ont reçu une formation délivrée par l'Association Droit Au Vélo (ADAV) relative à l'usage de la bicyclette. Ces derniers ont ainsi pu, à leur tour, proposer un accompagnement de « mise en selle » et d'identification d'aides financières à l'achat d'un vélo pour les bénéficiaires.

Sur l'Arrageois, les allocataires du RSA et les jeunes de moins de 26 ans, ne pouvant pas bénéficier du réseau Artis, ont pu profiter du service de réparation et de vente à petit prix de vélos par l'atelier de l'ADAV.

Le 14 juin 2023, des bénéficiaires du RSA ont participé à une expérience d'intermodalité en testant la combinaison train+vélo accompagnés des conseillers mobilité sur les territoires de la CABBALR, des Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin. Sur ces mêmes territoires, le Département a réuni ses partenaires (ADAV, Biclo, Garages solidaires du bassin minier et Micky vélo) sous forme d'un « club mobilité » pour fournir des vélos aux bénéficiaires. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, une des conseillères mobilité départementale a obtenu un diplôme « CQP Animatrice mobilité à vélo », certifiant son aptitude à accompagner les publics défavorisés dans l'usage du vélo.

Sur le Montreuillois-Ternois, une convention tri-partite a été signée entre ACCESS'AUTO62, ATRE et ADEFI afin de mettre à disposition des vélos auprès des publics accompagnés.

Enfin, sur le Boulonnais et le Calaisis, l'association Rivages Propres s'est doté d'un parc de bicyclettes, dont elle assure l'entretien, pour être mis à la disposition des publics de Pôle Emploi. Par ailleurs, un partenariat a été noué avec Opale Vélo Service pour mettre en place des ateliers de réparation de vélos.

Initiation à l'intermodalité



Formation mise en selle par l'ADAV



Perspectives 2024

Ces actions seront reconduites en 2024.

ACTION N°10 « FAIRE DECOUVRIR LES VELOS ADAPTES AUX PUBLICS SUSCEPTIBLES D'EN AVOIR BESOIN »

Bilan 2023

Sur le territoire de l'Audomarois, l'expérimentation « Défi Mobilité » a permis de faire découvrir les VAE, proposés à la location par la CAPSO, aux personnes âgées. Un vélo cargo a également été mis à la disposition pour faire découvrir le transport d'enfants à bicyclette sous une nouvelle forme.

Perspectives 2024

Ces actions seront reconduites en 2024.



ORIENTATION 4 : ANIMER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE POUR REPENDRE AUX BESOINS DES USAGERS EN MATIERE DE VELO

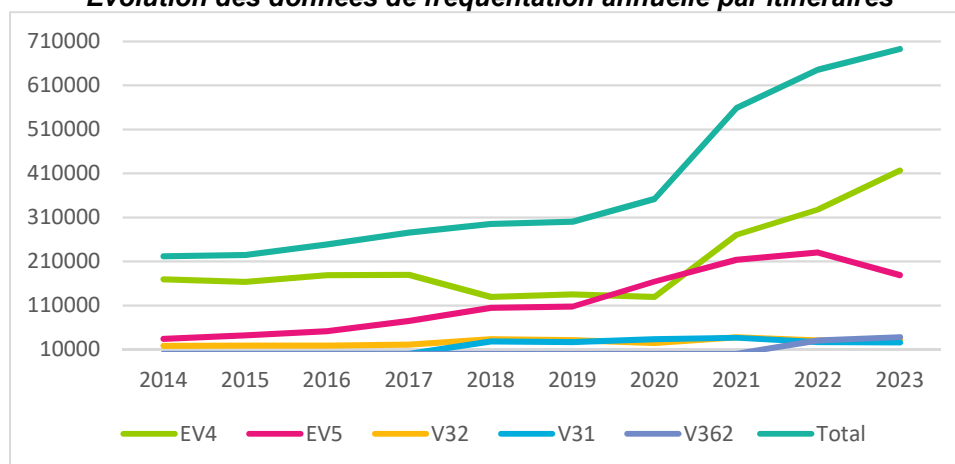
ACTION N°11 « CREER ET ANIMER UN OBSERVATOIRE DE SUIVI DES AMENAGEMENTS REALISES A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE »

Bilan 2023

En 2023, une base de données a été conçue, selon une référence nationale, pour localiser et catégoriser les différents types d'aménagements cyclables sur les itinéraires repris au Schéma Régional des Véloroutes, mais également les équipements connexes (jalonnement vertical, aire de service). L'objectif est de constituer un observatoire permettant d'identifier finement l'état d'avancement des projets, le nombre de kilomètres réalisés ainsi que la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire.

Parallèlement, l'usage des aménagements cyclables continue de faire l'objet de comptages de fréquentation. Pour assurer le bon entretien et l'extension du parc de compteurs, environ 14 400 € ont été dépensés en 2023. L'analyse des données révèle une hausse continue de la fréquentation tout itinéraire confondu (+ 7 % par rapport à 2022). L'augmentation est plus franche sur l'EuroVélo 4. Des dysfonctionnements sur les compteurs de l'EuroVélo 5 expliquent la baisse de fréquentation entre 2022 et 2023.

Evolution des données de fréquentation annuelle par itinéraires



Une analyse plus fine, par compteur, confirme la très forte hausse sur l'EuroVélo 4. Ailleurs, la tendance est également à l'accroissement excepté sur deux compteurs situés sur des véloroutes nationales, où l'inclinaison est à une très faible baisse.

Evolution des données de fréquentation sur une sélection de compteurs

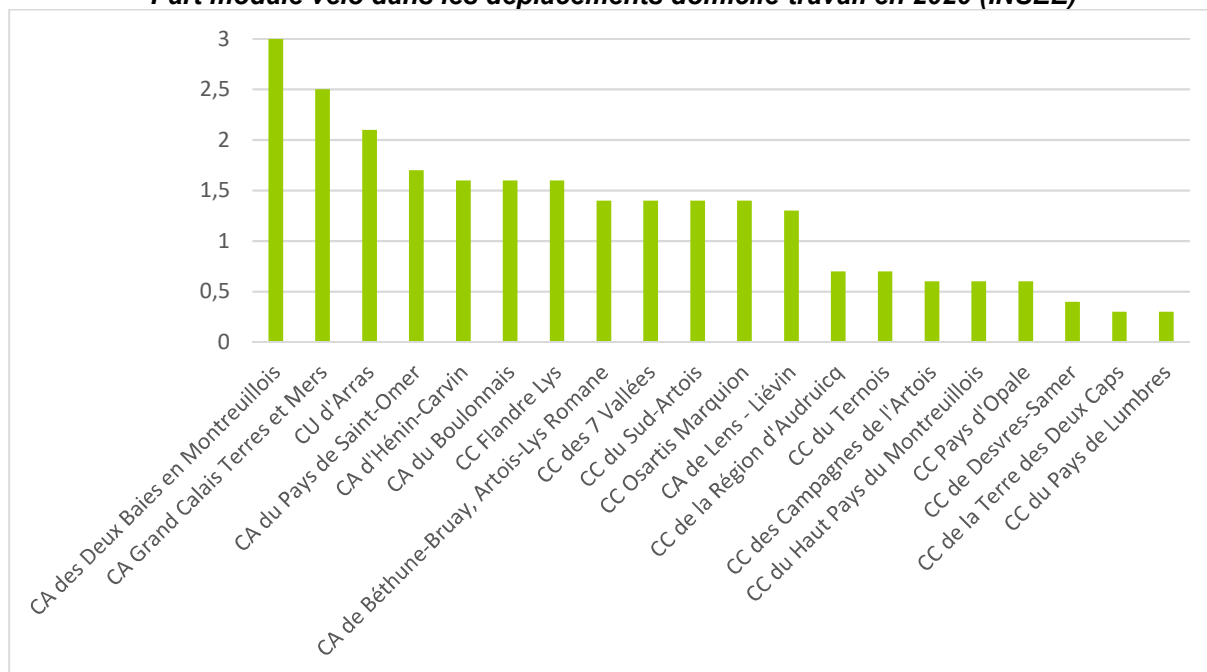
| Itinéraire | Site | Mise en service | Comptage initial | Comptage 2023 | Evolution |
|------------|-------------------------|-----------------|------------------|---------------|------------|
| EV4 | Conchil-le-Temple | 2015 | 17 721 | 48 987 | + 176,43 % |
| EV4 | Etaples | 2015 | 46 217 | 96 532 | + 108,87 % |
| EV4 | Groffliers | 2015 | 63 618 | 65 273 | + 2,60 % |
| EV4 | Neufchâtel-Hardelot | 2015 | 36 000 | 43 213 | + 20,04 % |
| EV5 | Aire-sur-la-Lys | 2018 | 27 213 | 30 129 | + 10,72 % |
| EV5 | Eleu-dit-Leauwette | 2015 | 25 764 | 41 866 | + 62,50 % |
| EV5 | Wittes | 2015 | 16 414 | 31 466 | + 91,70 % |
| V31 | Méricourt | 2018 | 27 996 | 26 199 | - 6,42 % |
| V32 | Bavincourt | 2018 | 13 432 | 13 317 | -0,86 % |
| V32 | Beaumetz-les-Loges | 2015 | 18 752 | 20 098 | + 7,18 % |
| V362 | Agnez-les-Duisans | 2022 | 12036 | 13012 | + 8,11 % |
| V362 | Neuville-sous-Montreuil | 2022 | 7 863 | 12 120 | + 54,14 % |

D'une manière plus générale et afin d'appréhender la dimension utilitaire et quotidienne de l'usage du vélo, le dernier recensement de l'INSEE, révèle une part modale vélo, dans les déplacements domicile-travail, de 1,5 % dans le Pas-de-Calais. Ce taux est plus faible que ceux des départements voisins du Nord (2,9 %) et de la Somme (2,8%) et en-deçà de la moyenne régionale (2,2 %) et nationale (4,5 %). Pour mémoire, le Plan Vélo de l'Etat de 2018, visait à faire passer la part modale du vélo de 3 à 9 % d'ici 2024. L'objectif national n'a donc pas été atteint, quelle que soit l'échelle d'analyse.

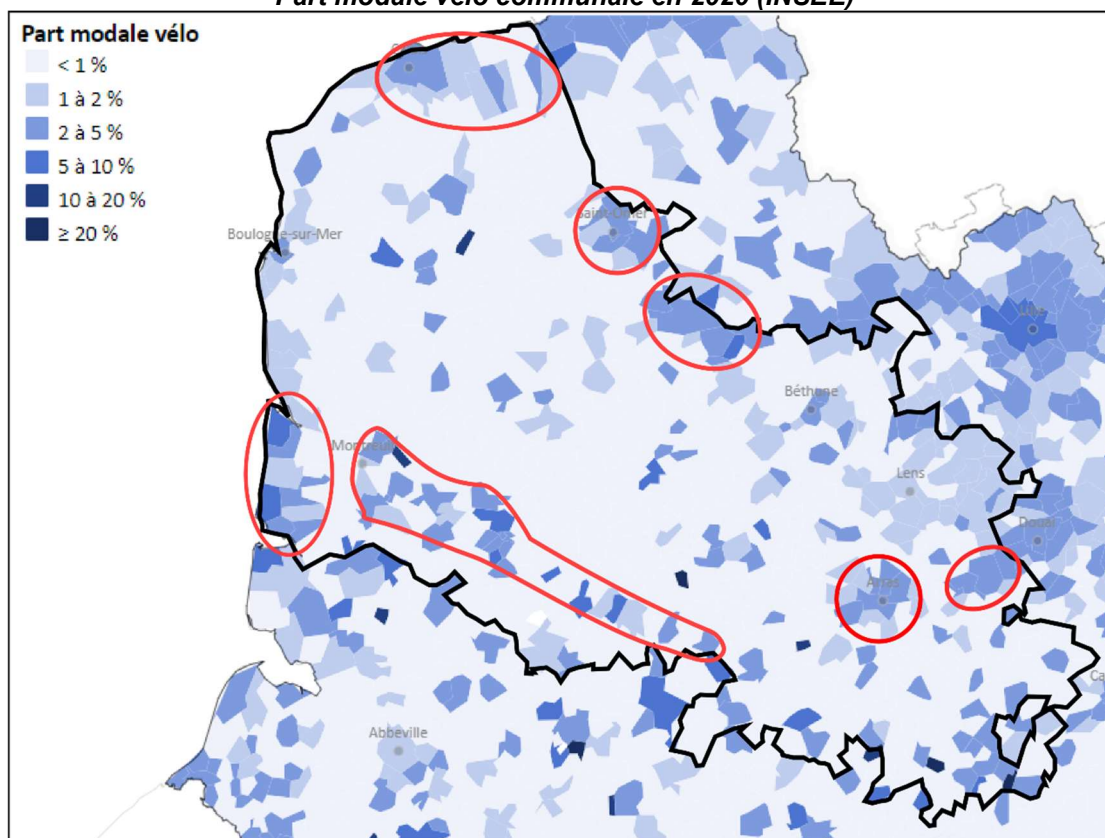
Cette moyenne départementale masque de grandes disparités entre les EPCI. C'est sur la CA des Deux Baies en Montreuillois, la CA du Grand Calais et la CUA que la part modale du vélo est la plus élevée (entre 2 et 3 %). Une analyse encore plus fine, à l'échelle communale, permet d'identifier des foyers d'usage utilitaire de la bicyclette encore plus important : Le

Touquet, Cucq, Berck, Groffliers (part modale vélo record entre 4 et 7 %), les agglomérations de Calais, Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys et Arras ainsi que la basse vallée de la Scarpe (Vitry-en-Artois, Biache-Saint-Vaast, Brebières) et l'ensemble de la vallée de la Canche. Cette analyse tendrait à prouver que certains aménagements cyclotouristiques (EV4 et EV5) supportent voire génèrent un usage utilitaire du vélo.

Part modale vélo dans les déplacements domicile-travail en 2020 (INSEE)



Part modale vélo communale en 2020 (INSEE)



Perspectives 2024

En 2024, il est prévu de renseigner la base de données et l'observatoire en commençant par la Vélomaritime (EV4) et de poursuivre les comptages de fréquentation sur les aménagements cyclables départementaux. Le suivi de l'actualisation des données de l'INSEE permettra de mesurer l'évolution de la pratique utilitaire du vélo sur le territoire départemental.

ACTION N°12 « CREER ET ANIMER UN COMITE VELO 62 AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES »

Bilan 2023

Les bases d'un nouveau réseau de « correspondants mobilité » dans chacune des MDADT ont été posées par faciliter l'appropriation du Plan Vélo par les territoires et faciliter les échanges.

Perspectives 2024

Le Plan Vélo a fait l'objet d'une présentation au réseau des chefs d'unité Etudes et Ressources des MDADT en janvier 2024. L'objectif, pour la suite de l'année, serait de pouvoir convoquer un premier comité vélo élargit.

ACTION N°13 « ASSURER UN SUIVI DES BESOINS EXPRIMES PAR LES USAGERS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE CYCLABLE »

Bilan 2023

Aucune enquête grand public n'a pu être menée en 2023. En revanche, à travers les études de sécurisation de la desserte cyclable des collèges, c'est l'avis de dizaines de collégiens cyclistes qui a pu être récoltés et analysés. Dans le cadre du projet INTERREG – Eurocyclo, des enquêtes avaient été menées sur la période estivale 2021 et au printemps 2022 sur l'EV4 (384 répondants) permettant de mettre en évidence :

- Une pratique essentiellement de loisirs (43,6 %) et sportive (35,9 %), contre 8,5 % d'itinérants et 12 % d'utilitaires,
- Un profil de français à 85,3 % (9,5 % de Belges),
- Un type de parcours majoritairement en boucle (46,9 %) alors que c'est le profil en aller-retour qui est majoritaire sur la zone d'étude du projet INTERREG – Eurocyclo.

Perspectives 2024

A l'échelle de la Vélomaritime, le comité d'itinéraire analysera, à l'automne 2024, l'ensemble des enquêtes menées sur les territoires afin d'établir un diagnostic complet des pratiques sur la véloroute.

En 2024 toujours, les résultats du baromètre des villes cyclables 2023, c'est-à-dire de l'enquête nationale de référence qui permet d'évaluer les conditions de déplacement à vélo en France, organisée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) seront publiés. Depuis la première étude en 2017, le nombre de communes évaluées ainsi que le total de répondants augmentent sensiblement dans le département, atteignant près de 2 000 contributions en 2021. Sans prétendre refléter une photographie fidèle de la pratique cyclable dans le Pas-de-

Calais, elle constitue, néanmoins, un outil précieux car unique d'évaluation des besoins exprimés par les usagers. Pour mémoire, voici les données de participation des habitants du département, depuis la première étude de 2017.

Evolution de la participation des cyclistes du Pas-de-Calais au baromètre (FUB)

| | Nombre de communes évaluées | Nombre de participants |
|------|-----------------------------|------------------------|
| 2017 | 4 | 448 |
| 2019 | 9 | 1 078 |
| 2021 | 12 | 1 914 |

L'analyse départementale des données du baromètre fait état d'une satisfaction moyenne des usagers vis-à-vis des aménagements cyclables. L'évaluation la plus négative concerne l'absence d'adaptation du réseau à un public vulnérable. Cependant, en comparaison avec les autres départements de la région, c'est dans le Pas-de-Calais que le niveau de satisfaction générale des cyclistes est le plus élevé.

Moyenne des 1 914 réponses concernant des cyclistes du Pas-de-Calais au baromètre de 2021 (FUB)

| Questions | Echelle d'évaluation | Résultats | | | | |
|---|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| A vélo, je trouve que le trafic motorisé (volume et vitesse) est... | 1 (insupportable) à 6 (pas du tout gênant) | 2,9 / 6 | | | | |
| En général, quand je circule à vélo dans ma commune je me sens... | 1 (en danger) à 6 (en sécurité) | 3,0 / 6 | | | | |
| Pour les enfants et les personnes âgées, circuler à vélo est... | 1 (très dangereux) à 6 (très sûr) | 2,2 / 6 | | | | |
| Selon moi, les itinéraires cyclables sont... | 1 (pas du tout confortables) à 6 (très confortables) | 3,0 / 6 | | | | |
| L'entretien des itinéraires cyclables est... | 1 (très mauvais) à 6 (très bon) | 3,0 / 6 | Nord | Somme | Aisne | Oise |
| En résumé, je dirais que les conditions pour l'usage du vélo sont... | 1 (très mauvaises) à 6 (très bonnes) | 3,1 / 6 | 2,8 / 6 | 2,5 / 6 | 2,5 / 6 | 2,8 / 6 |

Tableau de synthèse Indicateur-clé 2023

| | Action | | Indicateur-clé |
|---------------|--------|---|--|
| Orientation 1 | 1 | Définir le réseau cyclable structurant | 1 réunion programmée |
| | 2 | Poursuivre le développement du réseau cyclable | 5 300 000 € d'investissement sous MOA départementale Près de 25 km d'aménagements supplémentaires |
| | 3 | Accompagner financièrement les projets cyclables locaux | 1 500 000 € / 22 projets Modes Doux 6 études collèges (53 000 €) 60 % des collèges de traités |
| | 4 | Définir les modalités et un plan d'actions pour l'entretien et la surveillance des aménagements cyclables | |
| Orientation 2 | 5 | Développer l'équipement et mettre en valeur les itinéraires cyclables | Mise en tourisme V362 (179 886,70 €) |
| | 6 | Etre un employeur exemplaire par la mise en œuvre du PDA sur la mobilité à vélo | 136 agents cyclistes (+36 %) soit 2,4 % d'agents cyclistes |
| | 7 | Aménager des stationnements vélos abrités et sécurisé sur les sites départementaux | 1 diagnostic des collèges lancé |
| | 8 | Valoriser la place du vélo dans la vie départementale | 10 animations départementales |
| O. 3 | 9 | Intégrer le vélo comme solution d'accès à l'emploi | 6 initiatives |
| | 10 | Faire découvrir les vélos adaptés | 2 initiatives |
| Orientation 4 | 11 | Créer et animer un observatoire de suivi des aménagements réalisés à l'échelle départementale | 1 EuroVélo en cours d'inspection |
| | 12 | Créer et animer un comité vélo 62 avec l'ensemble des partenaires | 1 présentation du Plan Vélo en réseau UER |
| | 13 | Assurer un suivi des besoins exprimés par les usagers en matière de développement de la pratique cyclable | Satisfaction générale des cyclistes : 3.1/6 Part modale vélo : 1,5 % |
| | | | 6 494 098,60 € de dépenses en 2023 |

Annexe

Total des dépenses départementales liées à la politique cyclable en 2023

| Aménagements sous MOA Départementale | MONTANT |
|--|-----------------------|
| EV4 - Continuité Vélomaritime | 1 912 161,16 € |
| EV4 Equihen-Rétablissement accès | 23 366,52 € |
| EV4 RD 940 Camiers Reprise de structure de la piste cyclable sens Boulogne/Etaples | 29 961,16 € |
| EV4 Sangatte – Calais - Dunkerque | 1 318 964,11 € |
| EV5 - Arques - Saint-Omer | 23 720,63 € |
| EV5 - Olhain - Saint-Venant | 9 304,23 € |
| EV5 Angres - Olhain | 23 982,63 € |
| EV5 Ardres - Guines | 8 217,70 € |
| EV5 Ardres –Audruicq | 59 455,62 € |
| EV5 Arques - Wittes | 206 006,62 € |
| EV5 Saint-Omer- Audruicq | 1 041 235,47 € |
| Expérimentation aménagement cyclable sur RD - Sud Artois | 279 953,20 € |
| Piste cyclable Aire-Isbergues le long du canal d'Aire | 62 585,02 € |
| RD 187 Aire-sur-la-Lys - Réfection de la piste cyclable en béton | 217 408,76 € |
| RD 917 Carvin - Protection piste cyclable | 3 975,79 € |
| RD165E1 Grenay – Mazingarbe - Chaussée et Piste cyclable | 547,70 € |
| VVV Berck - Saint-Omer | 50 940,85 € |
| | 5 271 787,17 € |

| Etudes | MONTANT |
|---|--------------------|
| Etudes EV4 - Continuité Vélomaritime | 12 101,29 € |
| EV5 Arques St-Omer Etudes | 17 655,43 € |
| Mericourt : Véloroute du Bassin Minier V31-Etude topo | 756,00 € |
| Bertincourt : Collège Jacques Yves Cousteau | 9 288,48 € |
| Annezin : Collège Liberté | 10 342,80 € |
| Wizernes : Collège René Cassin | 10 342,80 € |
| Fauquembergues : Collège Monsigny | 10 342,80 € |
| Wingles : Collège Léon Blum | 11 668,80 € |
| | 82 498,40 € |

| Signalétique - Jalonnement | MONTANT |
|--|---------------------|
| Interreg Experience - Jalonnement au fil de l'eau V362 | 179 886,70 € |
| Signalétique | 15 973,14 € |
| Signalisation EV4 | 71,75 € |
| | 195 931,59 € |

| Autres | MONTANT |
|---|---------------------|
| Clôture, plantation, élagage le long d'aménagements cyclables | 177 882,88 € |
| Compteurs vélo | 14 431,31 € |
| Animation sensibilisation | 17 103,44 € |
| Participation à Calvados Attractivité (comité d'itinéraire EV4) | 10 000,00 € |
| Forfait Mobilité Durable (volet vélo) | 38 600,00 € |
| | 258 017,63 € |

| Subvention Modes Doux versées en 2023 | MONTANT |
|---|---------------------|
| Le Portel - Plateau, voie verte, zone de rencontre et bande cyclable sur RD 119E1 (EV4) | 20 000,00 € |
| Outreau - Aménagements cyclables Boulevard Splingard | 20 000,00 € |
| Boulogne-sur-Mer - Aménagements cyclables viaduc Jean-Jacques Rousseau | 20 000,00 € |
| Avion - Aménagement d'une liaison sécurisé sur la V31 et la rue Lequeux | 40 000,00 € |
| Liévin - Sécurisation des itinéraires cyclables vers le collège Descarte Montaigne (itinéraire 4) | 50 729,00 € |
| Libercourt - Sécurisation itinéraires cyclables vers le collège J. de Saint Aubert (itinéraire 2) | 40 121,00 € |
| Saint-Venant - Desserte collège G. Brassens (chaucidou et de plateaux surélevés rue d'Aire) | 40 000,00 € |
| Aménagement du Canal d'Aire entre Mont-Bernanchon et Isbergues (EV5) | 40 000,00 € |
| Boulogne-sur-Mer - Réalisation d'une piste cyclable au quartier Viaduc (EV4) | 30 000,00 € |
| Verton – Aménagement voie mixte piéton/cycliste rues Akar et les Allées (antenne EV4) | 80 000,00 € |
| Aubigny-en-Artois - Aménagement cyclable de desserte du collège le long de la Scarpe | 80 000,00 € |
| Saint-Venant - Chaucidou et plateaux surélevés rue Hurtevent pour la desserte du collège | 40 018,22 € |
| Condette - Piste cyclable bidirectionnelle Avenue de l'Yser | 40 000,00 € |
| Saint-Augustin - Liaison douce rue de l'Abbaye vers le RPC de la Morinie | 40 000,00 € |
| Calais - Voie verte avenue de Verdun | 24 995,59 € |
| Création d'une liaison douce entre Westbecourt et Journy | 40 000,00 € |
| Création d'une liaison douce entre Journy vers Bonningues les Ardres | 40 000,00 € |
| | 685 863,81 € |

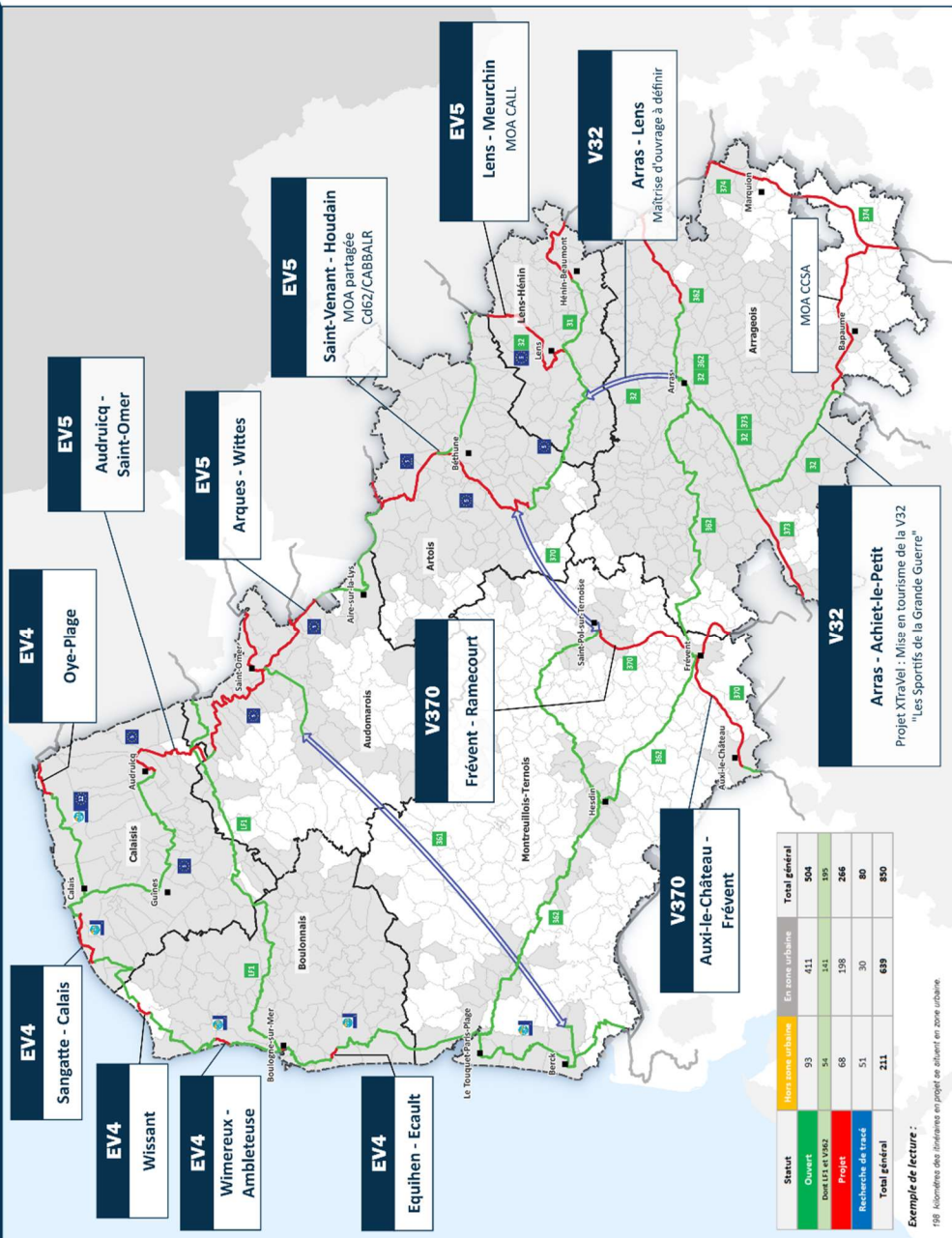
| | |
|---|-----------------------|
| Total dépenses départementales en 2023 | 6 494 098,60 € |
|---|-----------------------|

Total subventions « Modes Doux » votées en 2023

| Subventions Modes Doux votées en 2023 | MONTANT |
|---|-----------------------|
| Création d'une voie verte Boulevard Basly à Lens | 80 000,00 € |
| Continuité de l'itinéraire Elnes-Xavrans (vers le collège Albert Camus de Lumbres) | 80 000,00 € |
| Aménagement de la voie verte d'Aire-sur-la-Lys à Moulin-le-Comte | 80 000,00 € |
| Création d'une piste cyclable vers le bourg centre depuis le sud de Lumbres (Elnes-Wavrans) | 71 174,25 € |
| Saint-Augustin - Aménagement d'une liaison douce rue de l'Abbaye vers le RPC de la Morinie | 80 000,00 € |
| Saint-Etienne-au-Mont - Aménagement cyclable Rue du Stade, accès Collège Paul Eluard | 80 000,00 € |
| RD 940 Calais Avenue de Verdun - Continuité voie verte existante | 49 991,18 € |
| Carvin - Sécurisation des itinéraires pour l'accès aux collèges De Vinci et Rousseau | 29 402,00 € |
| Courcelles-les-Lens - Sécurisation des itinéraires pour l'accès au collège Adulphe Delegorgue | 57 476,61 € |
| Harnes - Sécurisation des itinéraires pour l'accès au collège Victor Hugo | 43 071,05 € |
| Montigny-en-Gohelle-Sécurisation des itinéraires cyclables et piétons vers le col. Gagarine | 44 184,25 € |
| Aménagement eurovéloroute Conchil-le-Temple, Groffliers, Waben | 80 000,00 € |
| Ecuire - Création d'une voie mixte piétons et cyclistes RD 901 rue de Paris | 80 000,00 € |
| Maresquel-Ecquemicourt - Création d'une chaudière RD 349 | 17 972,00 € |
| Saint-Pol-sur-Ternoise - Aménagement d'une voie verte le long de la RD 841 | 80 000,00 € |
| Ramecourt - Aménagement d'une voie verte le long de la RD 841 | 77 700,00 € |
| Merlimont - Piste cyclable connectée à l'EV4 via la Place de la Haye et la place de la chapelle | 80 000,00 € |
| Saint-Nicolas - Aménagement d'une liaison douce à travers le bois urbain en direction du col. | 80 000,00 € |
| Berles-Monchel - Aménagement d'un itinéraire cyclable en direction du collège d'Aubigny | 36 300,00 € |
| Piste cyclable sur le Parc des industries Artois-Flandres phase 2 (Douvrin) | 80 000,00 € |
| Création d'une liaison douce - Tronçon Westbecourt vers Journy | 80 000,00 € |
| Création d'une liaison douce - Tronçon Journy vers Bonningues-les-Ardres | 80 000,00 € |
| | 1 467 271,34 € |

Schéma Régional des Véloroutes

Etat d'avancement - Février 2024



EV4
Sangatte - Calais

EV4
Oye-Plage

EV4
Wissant

EV4
Wimereux - Ambleteuse

EV5
Audruicq - Saint-Omer

EV5
Arques - Wittes

EV5
Saint-Venant - Houdain
MOA partagée
C662/CABBALR

EV5
Lens - Meurchin
MOA CALL

V370
Frévent - Ramecourt

V370
Aux-le-Château - Frévent

V32
Arras - Lens
Maîtrise d'ouvrage à définir

V32
Arras - Achièl-le-Petit
Projet XTravel : Mise en tourisme de la V32
"Les Sportifs de la Grande Guerre"

| Statut | Hors zone urbaine | En zone urbaine | Total général |
|----------------------|-------------------|-----------------|---------------|
| Ouvert | 93 | 411 | 504 |
| Devient EV4 et V362 | 54 | 141 | 195 |
| Projet | 68 | 198 | 266 |
| Recherche de tracé | 51 | 30 | 80 |
| Total général | 211 | 689 | 890 |

Exemple de lecture :
198 Kilomètres des itinéraires en projet se situent en zone urbaine.

Sources : IGN BD Topo 2023.
Conception : C662 - PADJ - DM2R - SMMO - BPM - HB - Fév. 2024



62 Pas-de-Calais

Le Département

Légende

Etat d'avancement du SRV :

- Ouvert
- Projet
- ↔ Recherche de tracé

Limites administratives :

- Communes
- Territoires
- Zones urbaines (FEDER)



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Bureau des politiques de mobilité

RAPPORT N°32

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

RAPPORT INFORMATIF : LE PLAN VÉLO DÉPARTEMENTAL 2022-2027 - BILAN 2023 ET PERSPECTIVES

Le 30 janvier 2023, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a approuvé son Plan Vélo, déclinaison opérationnelle du projet de mandat et plus particulièrement du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais ». Il vise à poursuivre l'ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne dorénavant toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

Ce sont 4 orientations, déclinées en 13 actions, qui constituent cette politique départementale de promotion des mobilités actives. A travers ce Plan Vélo, c'est une enveloppe financière de près de 50 millions d'euros mobilisée au cours du mandat pour le développement de la pratique cyclable.

Ce rapport reprend les principales actions réalisées en 2023 et les perspectives 2024. En annexe, le bilan complet par orientations et par actions est repris.

1. CONCRETISATION FINANCIERE AU SERVICE DU VELO EN 2023

En 2023, le Département a consacré 6 494 098,60 € au développement de la pratique du vélo.

1.1. En termes d'infrastructures

Le Département a :

- Poursuivi le développement du réseau cyclable, sous sa maîtrise d'ouvrage, à hauteur de 5 300 000 €, représentant près de 25 km d'aménagement. Ces interventions ont principalement concerné l'EuroVélo 4 (sections Sangatte-Calais-Dunkerque, Equihen et Camiers) ; l'EuroVélo 5 (sections Wittes-Arques-Saint-Omer-Audruicq-Ardres-Guînes et Angres-Olhain-Saint-Venant) ; un tronçon de la véloroute locale Berck - Saint-Omer et une liaison entre Aire-sur-la-Lys et Isbergues le long du Canal d'Aire.

- Aménagé une liaison cyclable sous forme de chaudière sur l'axe Warlencourt-Eaucourt – Ligny-Thilloy – Bapaume (RD10 et RD10E1), au titre de l'expérimentation des aménagements cyclables en milieu rural.
- Procédé à la mise en tourisme de la V362 « Au fil de l'eau » pour un montant de 179 886,70 €, avec un jalonnement en double sens de l'itinéraire et l'installation de mobiliers d'accueil et d'information.

Concernant les subventions pour des aménagements cyclables portés par les communes et les intercommunalités, 17 subventions « modes doux » ont été versées en 2023, pour un montant de 685 863,81 € et 22 nouvelles demandes ont été retenues représentant 1 467 271,34 €. Six nouveaux collèges ont bénéficié d'une étude de sécurisation de leur desserte cyclable, pour un montant total d'environ 53 000 €. Le nombre d'établissements traités passe alors à 75 soit 60 % du total des collèges départementaux.

1.2. En terme d'actions à destination des usagers du vélo

En 2023, le conseil départemental a versé 97 forfaits mobilité durable (FMD), soit 38 600 €, pour des agents utilisant la bicyclette pour leur déplacements domicile-travail. A travers la plateforme départementale MaMobilité 62, six initiatives ont été menées pour intégrer le vélo comme solution d'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA et deux actions pour faire découvrir les vélos adaptés. Cette même année, les services départementaux ont assuré une représentation de la collectivité à l'occasion de 10 manifestations à destination du grand public, visant à sensibiliser à la mobilité active et à promouvoir les réalisations départementales.

Une base de données est en cours de conception, selon un référentiel national, afin de créer un observatoire départemental de suivi des aménagements réalisés. Le tracé GPS de l'EV4 a été relevé à cette fin.

Parallèlement, environ 14 400 € ont été dépensés pour assurer le bon entretien et l'extension du parc de compteurs. L'analyse des données révèle une hausse continue de la fréquentation tout itinéraire confondu (+ 7 % par rapport à 2022). L'EuroVélo 4 connaît l'augmentation la plus franche.

2. LES PERSPECTIVES POUR 2024

Pour 2024, il sera proposé de poursuivre l'aménagement de l'EV4 (portion Sangatte-Calais), de l'EV5 sur trois portions (Audruicq – St-Omer, Arques – Wittes et St-Venant – Houdain) ainsi que la V370 entre Auxi-le-Château et Frévent.

Pour la première programmation « modes doux » 2024, 16 demandes sont d'ores et déjà connues par les services départementaux. Concernant les études de sécurisation de la desserte cyclable des collèges, 2 études devraient être terminées courant 2024 (collège Romain Rolland d'Hersin-Coupigny et Antoine de Saint-Exupéry de Douvrin) et 5 autres études devraient être lancées (collège Paul Langevin de Sallaumines, collège Pierre et Marie Curie de Liévin, collège Gérard Philippe d'Hénin-Beaumont, collège Frédéric Joliot-Curie d'Auchy-les-Mines et collège Albert Debeyre de Beuvry).

Le Département a proposé, dans le cadre du projet XTraVel (programme INTERREG VI), l'étude et la maîtrise d'ouvrage de Réseau Points Nœuds (RPN) sur les territoires de l'Arrageois, de Lens-Hénin et de l'Artois, en lien avec l'itinéraire de la V32 « Véloroute de la Mémoire ». Le but est de faire la jonction entre les RPN en projet des Départements de la Somme et du Nord.

Par ailleurs, dans le cadre de ce même projet européen, le Département a déposé une candidature pour la mise en tourisme de l'itinéraire entre Amiens et Arras sous la thématique des « Sportifs de la Grande Guerre ». Elle vise à proposer des équipements aux

cyclotouristes. Un tracé alternatif entre Achiet-le-Petit et Saulty, afin de privilégier des voiries à plus faible trafic, sera étudié.

Les arbitrages européens sont attendus au printemps 2024 pour des cofinancements à hauteur de 60%.

Enfin, une réflexion plus globale, visant à définir une nouvelle politique départementale en termes de RPN devra être définie, dans le but de répondre aux sollicitations locales, à l'image du projet porté par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer.

A ce jour, 132 agents cyclistes ont fait une demande au titre de l'année 2023 pour le versement d'un FMD en 2024, soit une augmentation de 36 %. Ramené au nombre d'agents en 2023 (5 499), le taux de cycliste est donc de 2,4 %, soit près de 1 point de plus que la part modale moyenne du vélo départemental (1,5 %).

Quatorze évènements grand public sont déjà pressentis pour faire l'objet d'une présence départementale courant 2024 en lien avec la mobilité active.

D'autre part, un référentiel des abri vélos pour les sites départementaux, et au premier titre pour les collèges, sera établi, dans le prolongement d'un diagnostic en cours.

Les résultats du baromètre des villes cyclables 2023, qui est l'enquête nationale de référence qui permet d'évaluer les conditions de déplacement à vélo organisée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), seront publiés en 2024. Cela permettra de disposer d'une analyse qualitative et à grande échelle des aménagements cyclables réalisés dans le Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, de prendre acte de la présentation du bilan 2023 du Plan Vélo départemental et des perspectives pour 2024.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY